

Baux ruraux : légère hausse du montant des fermages



© 2025 Les Echos Publishing

Mauvaise nouvelle pour les fermiers : l'indice national des fermages, qui permet d'actualiser chaque année le montant du loyer des terres agricoles et des bâtiments d'exploitation, est en hausse de 0,42 % en 2025 par rapport à 2024 (123,06 contre 122,55). Les sommes à verser aux propriétaires au titre des fermages vont donc encore augmenter cette année, mais très légèrement toutefois. En effet, cette hausse est la septième consécutive puisqu'elle fait suite à celle, très forte, de l'an dernier (+ 5,23 %), à celle de 2023 (+ 5,63 %), à celle de 2022 (+ 3,55 %), à celle de 2021 (+ 1,09 %), à celle de 2020 (+ 0,55 %) et à celle de 2019 (+ 1,66 %).

Le montant du fermage pour la période allant du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 sera donc égal à : loyer par hectare 2024 x 123,06 (indice 2025) / 122,55 (indice 2024).

Rappel : l'indice national des fermages est calculé en fonction de l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare sur les 5 dernières années à hauteur de 60 % et de l'évolution, à hauteur de 40 %, du niveau général des prix de l'année précédente. La forte inflation constatée en 2023 et en 2024 expliquait donc en grande partie les hausses de plus de 5 % des fermages pour ces deux années.

[Arrêté du 23 juillet 2025, JO du 27](#)

